



Document
Livrable
à l'AFAP

Chronogramme « Chronologie des faits et mesures prises »

Cet outil se rapporte à l'étape de mise en œuvre du Retour d'Expérience (REX) ou REX) et plus spécifiquement à la phase de recueil des données factuelles.



2.1 de Mémo FORAP « Organiser son retour d'expérience »
- REX interne -



A qui s'adresse cet outil ?

- à toute structure en santé : établissement de santé, structure médico sociale, professionnel ou soins primaires,
- Elle peut être mobilisée à l'échelle de la structure ou à l'échelle par secteur d'activité, service, unité ou équipe qui s'aide soit pour les soins, l'accompagnement, les fonctions supports techniques, logistiques ou administratives.
- Cette ressource s'adresse en première intention aux personnes missionnées sur le pilotage de la démarche de retour d'expérience.

Quels en sont les grands principes ?

À partir d'une sélection des événements (par exemple) et d'éléments externes marquants (partie 1), les éléments internes sont priorisés de façon synthétique (partie 2) puis l'impact sur le système de fonctionnement habituel est décrit de façon factuelle (partie 3). Enfin, afin de pouvoir établir un premier niveau de différenciation, les points clés relatifs aux thématiques et difficultés sont posés sur le plan organisationnel et humain.

Quelles ressources associées de la FORAP ?

- Mémo et guide « Chronogramme : chronologie des faits et mesures prises »
- Listing des principales directives nationales par secteur d'activités sur le pilotage de janvier au 31 mai 2020 (actualisation prévue pour la phase de report progressif des activités)
- Thème Word®, Excel® et accès en ligne sur eFORAP pour rapport automatisé
- Fiche exemples Recettes (Établissement de santé, Santé Mentale, IPRM, Handicap, Centre de Santé, EMSO).



Les ressources de mise en œuvre sont à solliciter auprès de votre DSA (www.forap.fr)

Ressources disponibles par  de généraliste aux structures collectives et médico-sociales des Rps de la zone apur (apurement et contribution à la recherche de la santé).